

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 février 2023 s'est réuni à 20h030 à la Mairie de Collemiers sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : *Simone MANGEON, Thierry ALEXANDRE, Joël THIBAUT, Frédéric TROUÉ,, Benoit GIVRY, Pascal PREVOST, Delphine GREMY, Alain CORNEAU , Jelena LAURENT, Nadine ROCA et Catherine ROTA.*

Absent(s) : *Sandrine RAVASSON Simone MANGEON, Marie-Noëlle SASSIAT ayant donné pouvoir à Catherine ROTA, Sylvain PICOUET, et Raphael GOURLIN.*

Secrétaire de séance : *Catherine ROTA*

La séance est ouverte à 20h32

I. Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Subligny et Collemiers (Plan et Etats des Chemins)

Mme MANGEON présente au Conseil Municipal le courrier reçu de M. Franck SEMENCE (Conseil Départemental). Suite à l'enquête publique sur le projet d'aménagement agricole et forestier de Subligny et Collemiers, et pour répondre aux nombreuses observations formulées, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Subligny et Collemiers a formulé, lors de la réunion du 9 novembre 2022, de nouvelles propositions en matière de créations, suppressions et modifications de chemins ruraux au sein du périmètre à aménager.

Les propositions de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sont présentées sous la forme d'un plan et de trois tableaux (chemins ruraux à créer, chemins ruraux à supprimer, chemins ruraux à modifier).

Le Conseil Municipal, délibère pour le tableau Chemins ruraux à supprimer :

M. TROUÉ Frédéric, Conseiller Municipal et agriculteur quitte la salle.

Un vote a été fait pour le chemin n°5 :

SUPPRESSION du chemin n°5 : 0

MAINTIEN du chemin n°5 : 12

*Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents dans la salle le **MAINTIEN du chemin n°5.***

VU l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU les propositions de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Subligny et Collemiers en matière de suppression, modification et création de chemins ruraux,

- décide d'approuver le projet des suppressions de chemins ruraux tel que proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, à l'exception de la suppression du chemin n°5,

- décide d'approuver le projet des modifications de chemins ruraux tel que proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec quelques préconisations :

❖ chemin n° 71: maintenir l'écoulement naturel (fossés, busage ?)

❖ chemin n° 72 : en limite des parties boisées (empiérement)

- décide de créer les chemins ruraux avec les préconisations suivantes :

- ❖ chemin n° 10: prévoir busage sur la sortie VC 5
- ❖ chemin n° 19 : empièchement
- ❖ chemin n° 74 : à profiler

et ce sous réserve qu'aucun frais ne soit à la charge de la Commune.

II. Question diverses

- Mme MANGEON présente au Conseil Municipal les devis demandés à MEFRAN Collectivité :

- ❖ Installation d'un City Stade : 45 000 € HT
- ❖ Installation d'une plateforme béton : 35 000 € HT

Un dossier partira la semaine prochaine afin de connaître le montant des subventions (Pacte de Territoire Conseil Départemental, DETR Préfecture et Fonds de concours CAGS) auquel la Commune peut prétendre.

Les résultats seront présentés lors du prochain Conseil Municipal et le Conseil décidera s' il valide ce projet.

- Le Compte de Gestion du Receveur a été demandé à la Trésorerie et la secrétaire est en attente des documents afin de pouvoir présenter le budget.

La séance est levée à 21h10